



Lycée technologique et professionnel privé St Joseph de Cluny

53 Av Roger Salengro 68100 MULHOUSE

Tél. 03 89 45 35 65 - secretariat@lyceecluny-mulhouse.fr

Circulaire de rentrée - Année 2018/2019

Dates et horaires de la rentrée

Pour tous les élèves de 2nde Professionnelle

le lundi 03 septembre 2018 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 au plus tard

Attention : Réunion des Parents des classes de 2ndes Professionnelles

le vendredi 21 septembre 2018 à 18h

(Présence indispensable de tous les parents)

Pour tous les élèves de 1^{ères} BAC PRO & de 1^{ère} STMG

le mardi 04 septembre 2018 de 9h à 12h

Pour tous les élèves de Terminales BAC PRO et de Terminale STMG

le mardi 04 septembre 2018 de 13h30 à 16h30

LIVRES SCOLAIRES

Chaque élève achètera les livres prévus sur la liste de sa classe.

Voir listes des livres sur le site du lycée.

REGLEMENT INTERIEUR ET DIRECTIVES PERMANENTES

*Le règlement intérieur est disponible sur le site du lycée : www.lyceeluny-mulhouse.fr
Qui dit lycée Technologique et Professionnel sous-entend une attitude professionnelle, c'est pourquoi
un accent particulier est mis sur :*

Le savoir-être

La ponctualité

L'assiduité

Plusieurs numéros sont à votre disposition pour contacter la Vie Scolaire :

Tél : 03 89 45 94 53

Tél : 06 58 15 67 47

La vie scolaire s'engage à vous prévenir au plus vite de l'absence de vos jeunes par SMS ou par téléphone et de votre côté veillez à communiquer tous changements et toute modification de vos coordonnées téléphoniques ou mail.

L'usage des téléphones portables et de tout appareil prenant des vidéos et photos est strictement interdit dans les locaux de l'établissement. Tout manquement à cette règle sera sévèrement sanctionné (voir règlement intérieur)

Dates des congés scolaires

Vacances de la Toussaint

du samedi 20 octobre 2018 au lundi 05 novembre 2018 au matin

Vacances de NOËL

du samedi 22 décembre 2018 au lundi 07 janvier 2019 au matin

Vacances d'hiver

du samedi 09 février 2019 au lundi 25 février 2019 au matin

Vacances de printemps

du samedi 06 avril 2019 au mardi 23 avril 2019 au matin

Pont de l'ascension

du jeudi 30 mai 2019 au lundi 03 juin 2019 au matin

Vacances d'été

à partir du 06 juillet 2019 au matin

***Aucun départ anticipé ou retour décalé n'est autorisé...
Tout manquement sera considéré comme une absence injustifiée***

Périodes de formation en entreprise (PFMP)

<u>2ndes BAC PRO GA :</u>	<i>du 14 janvier 2019 au 02 février 2019 du 11 juin 2019 au 29 juin 2019</i>
<u>2ndes BAC PRO MRCU :</u>	<i>du 26 novembre 2018 au 15 décembre 2018 du 11 juin 2019 au 29 juin 2019</i>
<u>1ères BAC PRO G.A. :</u>	<i>du 07 janvier 2019 au 02 février 2019 du 03 juin 2019 au 29 juin 2019</i>
<u>1ères BAC PRO ARCU :</u>	<i>du 26 novembre 2018 au 22 décembre 2018 du 03 juin 2019 au 29 juin 2019</i>
<u>1ères BAC PRO COMMERCE :</u>	<i>du 07 janvier 2019 au 02 février 2019 du 03 juin 2019 au 29 juin 2019</i>
<u>1ères BAC PRO VENTE :</u>	<i>du 26 novembre 2018 au 22 décembre 2018 du 03 juin 2019 au 29 juin 2019</i>
<u>Terminales BAC PRO G.A. :</u>	<i>du 12 novembre 2018 au 08 décembre 2018 du 11 mars 2019 au 06 avril 2019</i>
<u>Terminales BAC PRO ARCU :</u>	<i>du 05 novembre 2018 au 1er décembre 2018 du 11 mars 2019 au 06 avril 2019</i>
<u>Terminales BAC PRO COMMERCE :</u>	<i>du 05 novembre 2018 au 1er décembre 2018 du 11 mars 2019 au 06 avril 2019</i>
<u>Terminales BAC PRO VENTE :</u>	<i>du 05 novembre 2018 au 1er décembre 2018 du 11 mars 2019 au 06 avril 2019</i>

Ces PFMP sont obligatoires pour valider chaque année et font l'objet d'évaluations officielles avec des coefficients importants pour l'obtention soit du BEP MSA ou MRCU et pour les Baccalauréats Professionnels GA, VENTE, COMMERCE et ARCU.

Si elles ne sont pas réalisées ou pas terminées dans les temps impartis, l'année ne peut être validée et le redoublement (ou le renvoi) sera automatique. (voir BO du mois de février 2009)

Facturation

Une facturation trimestrielle est envoyée aux familles. Elle est payable aux dates indiquées ci-dessous et selon des périodes déterminées.

(Attention tout trimestre commencé est dû)

Le prélèvement automatique est reconduit pour d'une année à l'autre pour les familles ayant choisi ce mode de règlement.

Veillez nous signaler vos éventuelles modifications de coordonnées bancaires

Dates des prélèvements

1^{ère} facturation : 05 novembre 2018

2^{ème} facturation : 05 février 2019

3^{ème} facturation : 05 mai 2019

Attention : Tout rejet de paiement sera facturé.

***L'établissement sera fermé
du lundi 16 juillet 2018 au mercredi 22 août 2018 au matin.***

Nous vous souhaitons à tous une très agréable période de vacances !

La Direction